

Séance
spéciale 15
novembre
2010

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONT-JOLI**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU QUINZIÈME (15^{ième})
JOUR DU MOIS DE NOVEMBRE DEUX MIL DIX (2010) À COMPTER DE
20H30 A LA SALLE DU CONSEIL SITUÉE AU 40 HÔTEL-DE-VILLE A
MONT-JOLI.**

Sont présents :

M. Jean Bélanger, maire,
M. Gilles Lavoie, conseiller du district 1,
M. Normand Gagnon, conseiller du district 2,
Mme Kédina Fleury-Samson, conseillère du district 3,
M. Jean-Pierre Labonté, conseiller du district 4,
M. Marcel Dubé, conseiller du district 5.
M. Denis Dubé, conseiller du district 6.

Monsieur le Maire préside la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la Loi sur les Cités et Villes.

Tous forment le corps complet du conseil municipal.

Cinq (5) contribuables assistent à la séance alors que quatre (4) membres du personnel cadre de la Ville, à savoir messieurs Joël Harrisson, directeur général et greffier adjoint, Steve Corneau, directeur des finances et trésorier, Léo Caron, directeur des ressources humaines, du développement économique et de l'urbanisme, ainsi qu'Yves Sénéchal, directeur des communications et greffier, y prennent part.

Sont également présents, messieurs Roger Boudreau, du Journal L'Avantage, et Daniel Ménard, de la Télévision de La Mitis.

10.11.724

**OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR MONSIEUR LE MAIRE ET
CONSTATATION DE LA SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

Monsieur le maire, Jean Bélanger, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et tous reconnaissent avoir été convoqués selon les dispositions de la Loi. Le directeur des communications et greffier rédige le procès-verbal.

10.11.725

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Tous les membres du conseil ayant reçu l'ordre du jour, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par la conseillère Kédina Fleury-Samson et résolu à l'unanimité de l'adopter comme suit :

MOMENT DE RÉFLEXION

1. Ouverture de la séance par Monsieur le maire et constatation de la signification de l'avis de convocation.
2. Approbation de l'ordre du jour.

ADMINISTRATION

3. Dépôt du *Plan triennal de répartition et de destination des immeubles de la Commission scolaire des Phares 2010-2013.*

4. Appui de la Ville de Mont-Joli au projet de création d'un journal municipal.
5. Autorisation de participation à la campagne de financement 2013-2017 du Cégep de Rimouski.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

6. Appui de la Ville de Mont-Joli au projet d'audio guides de la corporation *Les Murmures de la Ville*.

FINANCES

7. Dépôt des états financiers et du rapport périodique au 31 octobre 2010.
8. Autorisation de tenir un « pont-payant » dans les limites de la Ville de Mont-Joli.

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

9. Nomination de messieurs Joël Harrisson et Léo Caron aux postes de directeur et d'adjoint au service des travaux publics.
10. Adoption d'une *Politique concernant les comportements à proscrire* à l'intention du personnel de la Ville de Mont-Joli.

LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

11. Renouvellement de l'adhésion à l'Association québécoise des arénes et des installations récréatives et sportives (AQAIRS).
12. Renouvellement de l'accréditation à la Croix-Rouge Canadienne.

TRAVAUX PUBLICS

13. Autorisation de participation à une formation en santé et sécurité au travail de l'APCHQ.
14. Adjudication d'un mandat de services professionnels pour un relevé topographique dans le projet de remplacement du réservoir d'eau potable.
15. Adjudication d'un mandat de services professionnels pour une étude de localisation dans le projet de remplacement du réservoir d'eau potable.

URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

16. Consultation publique sur la demande de dérogation mineure de monsieur Claude Desgagnés pour le 1499, rue des Érables à Mont-Joli.

AFFAIRES NOUVELLES

17. Motion de félicitations à l'endroit du Pentagone – Mistral de Mont-Joli, gagnant du Bol d'Or, le championnat québécois de football juvénile AA présenté à Rimouski le 13 novembre 2010.
18. Période de questions.

19. Clôture et levée de l'assemblée.

ADMINISTRATION

10.11.726 DÉPÔT DU PLAN TRIENNAL DE RÉPARTITION ET DE DESTINATION DES IMMEUBLES DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES PHARES 2010-2013

Il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité d'autoriser le dépôt du projet de *Plan triennal de répartition et de destination de ses immeubles et liste des établissements 2011-2012, 2012-2013 et 2013-2014* adopté le 25 octobre 2010 par le conseil des commissaires de la Commission scolaire des Phares, et ce, en accord avec l'article 203 de la *Loi modifiant de nouveau diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal*.

10.11.727 APPUI DE LA VILLE DE MONT-JOLI AU PROJET DE CRÉATION D'UN JOURNAL MUNICIPAL, *LE MURMURE*

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli souhaite renforcer le lien qui l'unit à sa population en l'informant davantage des activités à venir, des projets en cours, de ses réalisations et des dossiers retenant son attention;

CONSIDÉRANT QUE la collaboration des médias traditionnels, bien qu'exceptionnelle, ne peut combler que partiellement ce besoin;

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge primordial que les contribuables puissent disposer d'un bulletin d'information auquel se référer afin de prendre une part encore plus active à la vie collective;

CONSIDÉRANT QUE le démarrage de la publication d'un journal municipal s'inscrit parmi les projets que soutient la MRC de La Mitis par l'entremise du Pacte rural;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Normand Gagnon et résolu à l'unanimité d'appuyer la création par le service des communications de la Ville d'un journal municipal, *Le Murmure*, qui sera publié à une fréquence de quatre (4) numéros par année et distribué gratuitement aux 3 600 foyers de Mont-Joli. Ce bulletin sera également rendu accessible à la population grâce au site web de la Ville.

Le conseil appuie donc le dépôt au Pacte rural de la MRC de La Mitis d'une demande d'aide financière destinée à absorber les coûts de démarrage du projet. La Ville s'engage à assumer par la suite les frais de rédaction, d'impression et de distribution du journal *Le Murmure*. Par cette même résolution, le conseil ratifie l'autorisation de signature du formulaire de demande d'aide financière par le directeur des communications et greffier, monsieur Yves Sénéchal, et ce, pour et au nom de la Ville de Mont-Joli.

10.11.728 AUTORISATION DE PARTICIPATION À LA CAMPAGNE DE FINANCEMENT 2013-2017 DU CÉGEP DE RIMOUSKI

CONSIDÉRANT QUE la présence d'un établissement d'enseignement collégial à quelques minutes de Mont-Joli favorise la rétention de nos jeunes étudiants sur le territoire;

CONSIDÉRANT la nécessité d'assurer la pérennité d'une telle infrastructure dans la région;

CONSIDÉRANT QUE les sommes amassées permettront notamment la mise sur pied d'un programme de bourses destinées aux étudiants de Mont-Joli et de La Mitis;

CONSIDÉRANT l'ouverture de la Ville de Mont-Joli à soutenir les initiatives régionales dans un esprit de solidarité avec les villes et municipalités voisines;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par la conseillère Kédina Fleury-Samson appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité d'autoriser le versement d'un montant d'un (1) dollar par citoyen étalé sur cinq (5) ans ce qui signifie la somme de 6 594 \$ répartie sur cinq (5) exercices financiers ou un versement annuel de 1 319 \$.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

10.11.729 APPUI DE LA VILLE DE MONT-JOLI AU PROJET D'AUDIO GUIDES DE LA CORPORATION *LES MURMURES DE LA VILLE*

CONSIDÉRANT QUE la corporation *Les Murmures de la Ville* soumet au programme « Entente de développement culturel » de la MRC de La Mitis un projet d'acquisition d'audio guides qui permettront la diffusion de capsules à la fois informatives et explicatives portant sur les fresques du circuit;

CONSIDÉRANT QUE ces équipements contribueront à rendre les visites individuelles plus intéressantes et à favoriser l'autonomie des visiteurs;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité d'appuyer la démarche de la corporation *Les Murmures de la Ville* visant à obtenir une aide financière du programme « Entente de développement culturel » de la MRC de La Mitis pour son projet d'acquisition d'audio guides en 2011.

FINANCES

10.11.730 DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS ET DU RAPPORT PÉRIODIQUE AU 31 OCTOBRE 2010

Le directeur des finances et trésorier de la Ville de Mont-Joli, monsieur Steve Corneau, dépose le rapport périodique sur l'état des revenus et dépenses au 31 octobre 2010.

Il est proposé par le conseiller Marcel Dubé appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité que le conseil accepte le dépôt du rapport périodique sur l'état des revenus et dépenses de la Ville de Mont-Joli au 31 octobre 2010.

10.11.731 AUTORISATION DE TENIR UN « PONT-PAYANT » DANS LES LIMITES DE LA VILLE DE MONT-JOLI

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par la conseillère Kédina Fleury-Samson et résolu à l'unanimité d'autoriser le Club de natation Les Espadons Porlier de Mont-Joli à tenir une activité de financement de type « pont-payant » sur le territoire de la Ville le samedi 11 décembre 2010.

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

10.11.732

NOMINATION DE MESSIEURS JOËL HARRISSON ET LÉO CARON AUX POSTES DE DIRECTEUR ET D'ADJOINT AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE le poste de directeur des travaux publics est actuellement vacant et qu'une démarche de restructuration dudit service est en cours;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général ainsi que le directeur des ressources humaines assument conjointement le bon fonctionnement de ce service jusqu'à ce qu'un processus de recrutement soit mis en œuvre afin d'embaucher un nouveau directeur;

CONSIDÉRANT QUE le cumul des tâches qui en découle nécessite une répartition des responsabilités permettant de maintenir la qualité des services et l'efficacité du fonctionnement des équipes de travail;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par la conseillère Kédina Fleury-Samson et résolu à l'unanimité de nommer monsieur Joël Harrisson à la direction ainsi que monsieur Léo Caron à titre d'adjoint au directeur du service des travaux publics, et ce, pour une période provisoire dont la durée sera précisée par le conseil.

10.11.733

ADOPTION D'UNE POLITIQUE CONCERNANT LES COMPORTEMENTS À PROSCRIRE À L'INTENTION DU PERSONNEL DE LA VILLE DE MONT-JOLI

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli favorise une ambiance de travail saine, agréable et productive;

CONSIDÉRANT QUE le maintien et l'amélioration d'un tel climat exige la coopération de tous et l'engagement de chacun à respecter les codes de conduite;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Denis Dubé appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité d'adopter la *Politique concernant les comportements à proscrire* numéro P-027. Par cette même résolution, le conseil autorise le directeur général et le directeur des ressources humaines, messieurs Joël Harrisson et Léo Caron, à signer ladite politique pour et au nom de la Ville.

LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

10.11.734

RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION À L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES ARÉNAS ET DES INSTALLATIONS RÉCRÉATIVES ET SPORTIVES

Il est proposé par le conseiller Marcel Dubé appuyé par le conseiller Normand Gagnon et résolu à l'unanimité de renouveler l'adhésion de la Ville de Mont-Joli à l'AQAIRS pour la période du 1^{er} novembre 2010 au 31 octobre 2011 au montant de 208,32 \$, taxes incluses.

10.11.735

RENOUVELLEMENT DE L'ACCRÉDITATION À LA CROIX-ROUGE CANADIENNE

Il est proposé par la conseillère Kédina Fleury-Samson appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement des frais d'accréditation de la Ville de Mont-Joli à la Croix-Rouge Canadienne pour la période du 1^{er} novembre 2010 au 31 octobre 2011 au montant de 150 \$, taxes incluses.

TRAVAUX PUBLICS

10.11.736 AUTORISATION DE PARTICIPATION À UNE FORMATION EN SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL DE L'APCHQ

CONSIDÉRANT QUE l'Association provinciale des constructeurs d'habitations du Québec (APCHQ) offre une formation sur la santé, la sécurité du travail et les mutuelles de prévention le 9 décembre 2010 à Rimouski;

CONSIDÉRANT la pertinence pour le directeur des ressources humaines et pour le superviseur à l'approvisionnement et du service d'entretien aux travaux publics, messieurs Léo Caron et Gilles Gaudreault, de participer à cette formation;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité d'autoriser messieurs Léo Caron et Gilles Gaudreault à prendre part le 9 décembre prochain à Rimouski à une formation sur la santé, la sécurité du travail et les mutuelles de prévention offerte par l'APCHQ. À noter qu'il n'y a aucun coût d'inscription pour cette activité.

10.11.737 ADJUDICATION D'UN MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR UN RELEVÉ TOPOGRAPHIQUE DANS LE PROJET DE REMPLACEMENT DU RÉSERVOIR D'EAU POTABLE

CONSIDÉRANT QUE le remplacement du réservoir d'eau potable de la Ville de Mont-Joli doit être précédé par la réalisation de relevés de terrain incluant le relevé détaillé d'un site ainsi que les relevés des points critiques du réseau nécessaire à l'analyse hydraulique de même que la mise en plan desdits relevés;

POUR CE MOTIF, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité d'accorder à la firme BPR Groupe-conseil un mandat de services professionnels pour la réalisation de relevés topographiques dans le projet de remplacement du réservoir d'eau potable, et ce, sur une base horaire, avec taux établi sur la base du décret 1235-87, sans limite de taux, à l'intérieur d'une enveloppe budgétaire de 5 500 \$ plus les taxes.

10.11.738 ADJUDICATION D'UN MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR UNE ÉTUDE DE LOCALISATION DANS LE PROJET DE REMPLACEMENT DU RÉSERVOIR D'EAU POTABLE

CONSIDÉRANT QUE les recommandations finales du rapport d'analyse structurale du réservoir d'eau potable indiquaient la nécessité d'une étude de localisation du site de reconstruction dans le but d'évaluer la possibilité d'améliorer la distribution de l'eau et la protection incendie en proposant une nouvelle localisation;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de compléter cette étude afin de vérifier la faisabilité du projet sur d'autres sites, le cas échéant;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par la conseillère Kédina Fleury-Samson et résolu à l'unanimité d'accorder à la firme BPR Groupe-conseil un mandat de services professionnels pour compléter l'étude de localisation relative au projet de remplacement du réservoir d'eau potable, et ce, sur une base horaire, avec taux établi sur la base du décret 1235-87, sans limite de taux, à l'intérieur d'une enveloppe budgétaire de 9 800 \$ plus les taxes.

URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

10.11.739 CONSULTATION PUBLIQUE SUR LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DE MONSIEUR CLAUDE DESGAGNÉS POUR LE 1499, RUE DES ÉRABLES À MONT-JOLI

CONSIDÉRANT QUE la marge latérale de la résidence de monsieur Claude Desgagnés est de 2,75 m du côté sud alors que le minimum requis selon la réglementation en vigueur est de 3,0 m;

CONSIDÉRANT QU'il est impossible de déplacer cette bâtisse érigée en 1960 sans engendrer des coûts excessifs;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable des membres du Comité consultatif d'urbanisme émise lors de la rencontre du 18 octobre 2010 dudit comité;

CONSIDÉRANT l'avis public paru dans le Journal l'Information en date du 3 novembre 2010;

CONSIDÉRANT QU'aucun contribuable ne s'oppose à cette demande de dérogation mineure;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que le conseil accepte la demande de dérogation mineure de monsieur Claude Desgagnés afin de permettre une marge latérale de 2,75 m du côté sud pour sa propriété du 1499, rue des Érables à Mont-Joli.

AFFAIRES NOUVELLES

10.11.740 MOTION DE FÉLICITATIONS À L'ENDROIT DU PENTAGONE – MISTRAL DE MONT-JOLI, GAGNANT DU BOL D'OR, LE CHAMPIONNAT QUÉBÉCOIS DE FOOTBALL JUVÉNILE AA PRÉSENTÉ À RIMOUSKI LE 13 NOVEMBRE 2010

Pour une seconde saison consécutive, l'équipe de football juvénile AA de l'école Le Mistral a remporté le Bol d'Or, soit le championnat québécois de la catégorie 2^{ème} division grâce à une victoire de 29-7 contre les Centurions de la polyvalente des Quatre-Vents de Saint-Félicien. Ce triomphe complète une seconde saison parfaite au cours de laquelle le Pentagone-Mistral a décroché le championnat de la saison régulière et des séries éliminatoires de la Ligue de l'Est « Ameublement Tanguay ».

Au nom de l'ensemble de la population de Mont-Joli et de la région ainsi qu'en celui de mes collègues du conseil, j'offre mes plus sincères félicitations à chacun des joueurs, au personnel d'entraîneurs - Martin Côté et ses adjoints - au directeur de l'école Le Mistral, monsieur Renaud Bouillon, et à chacun de celles et ceux qui soutiennent les membres du programme de football. Cette récurrence démontre à nouveau la pertinence du programme sport-études en football, sa qualité de même que le dynamisme qui y règne.

Nous nous réjouissons particulièrement de la composition de l'équipe. Les athlètes qui joignent le programme proviennent de toutes les municipalités de la MRC ainsi que de Rimouski. Cet intérêt s'explique par l'encadrement qui est offert et le plaisir que les jeunes éprouvent à pratiquer un sport extraordinaire. Il convient de souligner que les succès du Pentagone-Mistral repose sur de solides valeurs comme le travail, la discipline et la détermination, des outils qui leur seront utiles pendant toute leur vie.

La présentation de la finale du Bol d'or au magnifique complexe Guillaume-Leblanc de Rimouski samedi dernier a rassemblé plus de 1 200 personnes, une foule composée tant de passionnés de football que de proches des joueurs. Nul doute que cet appui remarquable a insufflé à nos représentants une dose d'énergie additionnelle. Au-delà de l'euphorie de ce second championnat québécois, il faut constater son impact sur la fierté qu'il procure tant aux jeunes qu'aux enseignants et aux dirigeants de l'école du Mistral.

Il est donc proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité d'adopter une motion de félicitations à l'endroit des membres de l'équipe de football Pentagone – Le Mistral pour l'obtention d'un deuxième Bol d'Or, le championnat québécois de la catégorie juvénile AA 2^{ème} division, de même que pour leur saison parfaite dans la Ligue de l'Est « Ameublement Tanguay ». L'attitude et le comportement de chacun des membres du Pentagone-Mistral en font des ambassadeurs hors-pair de leur école, de la Ville de Mont-Joli et de la région.

10.11.741 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'a été posée.

10.11.742 CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé à 20h54, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par la conseillère Kédina Fleury-Samson et résolu à l'unanimité de lever la présente séance.

Jean Bélanger
Maire

Yves Sénéchal
Greffier